

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 065/2017

OBJET : Décision modificative N° 3 :

L'an deux mille dix-sept, le 11 du mois d'octobre à 19 heures

le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 octobre 2017.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Françoise DAMILANO / Catherine DINI / Charles BEVACQUA/ Nathalie DIGANI/ Jean-Marc GIMENEZ / Delphine BOLLARO/ Christine DECORDIER/ Martine DUNOYER DE SEGONZAC/ Jean-Yves LESSATINI/ Gracienne DODAIN/ Marc LEROY/ Eddie DEGIOVANNI / Régine RODRIGUEZ /PROCURATIONS : Philippe MINEUR à Romain BIANCHI / Sophie ESPOSITO à Catherine DINI/ Mélanie MORINI à Alexandra RUSSO / Sonia CHAKROUNI à Christine DECORDIER.ABSENT : Philippe JANIN / Jean-Luc CAMBRA / Taofick FATFOUTA / Pierre VESTRI.Secrétaire de séance : Romain BIANCHI.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** le budget communal 2017,

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Considérant la nécessité de modifier les prévisions budgétaires de l'année 2017,

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 65541-020 : Compensat° charges territoriales	24 000.00 €			
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante	24 000.00 €			
D 66111-01 : Intérêts réglés à l'échéance		24 000.00 €		
TOTAL D 66 : Charges financières		24 000.00 €		
Total	24 000.00 €	24 000.00 €		
INVESTISSEMENT				
D 2128-020 : Autres agenc. et aménag.	250 000.00 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	250 000.00 €			
D 2313-020 : Immos en cours- constructions		250 000.00 €		
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		250 000.00 €		
Total	250 000.00 €	250 000.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 19
 Votants : 23
 Absents : 4
 Contre : 0
 Abstentions : 0
 Pour : 23

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
 LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
 POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
 Robert NARDELLI
 Maire de DRAP

Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 16/10/2017
 et publication en mairie le : 17/10/2017

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Maire
 A Drap, le 11/10/17
 Le Maire

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 23

VOTES : Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire

A Drap, le 11/10/2017

Date de convocation : 05/10/2017

Les membres du Conseil Municipal

(Handwritten signatures of the Municipal Council members)

Maire

Certifié exécutoire par le, compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/10/2017, et de la publication le 16/10/2017

A Drap, le 16/10/2017



AR PREFECTURE

006-210600540-20171011-0652017DMN3-DE
Regu le 16/10/2017

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE DRAP

Numéro SIRET : **21060054000012**

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE CONTES

M14

DECISION MODIFICATIVE N° 3 DU 11/10/2017

voté par nature

BUDGET : BUDGET COMMUNAL

ANNEE 2017

SOMMAIRE

I - Informations générales

p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières

p.3 B - Modalités de vote du budget

II - Présentation générale du budget

p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III - Vote du budget

p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles

p.13 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles

p.15 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.17 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.19 B3 - Opération d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV - ANNEXES

Jointes

Sans Objet

A - Eléments du bilan

p.20 A1 - Présentation croisée par fonction

p.23 A1.1 - Détail par fonction - Fonctionnement (+10000 hab)

p.32 A1.2 - Détail par fonction - Investissement (+10000 hab)

p.37 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

p.38 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette

p.40 A2.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux

p.41 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

p.42 A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

p.44 A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme

p.45 A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes

p.46 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements

p.47 A4 - Etat des provisions

p.48 A5 - Etalement des provisions

p.49 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

p.50 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

p.51 A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct.

p.52 A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Invest.

p.53 A8 - Etat des charges transférées

p.54 A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

B - Engagements hors bilan

p.55 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement

p.56 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt

p.57 B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail

p.58 B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé

p.59 B1.5 - Etat des autres engagements donnés

p.60 B1.6 - Etat des engagements reçus

p.61 B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget

p.62 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

p.63 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

p.64 B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

p.65 C1 - Etat du personnel

p.67 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

p.68 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement

p.69 C3.2 - Liste des établissements publics créés

p.70 C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

p.71 C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures

p.72 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes

p.73 D2 - Arrêté et signatures

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

AR PREFECTURE

006-210600540-20171011-0652017DMN3-DE
Regu le 16/10/2017

Code INSEE

COMMUNE DE DRAP

DM n° 3

BUDGET COMMUNAL

2017

I - INFORMATIONS GENERALES

I

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les

AR PREFECTURE

006-210600540-20171011-0652017DMN3-DE
Regu le 16/10/2017

COMMUNE DE DRAP - DR - BUDGET COMMUNAL

DM n° 3 2017

I - INFORMATIONS GENERALES**I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

Si le présent budget est un budget supplémentaire ou une décision modificative, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2016 après le vote du compte administratif 2016.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE	RECETTES DE LA SECTION DE
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)		
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION	RECETTES DE LA SECTION
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)		
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (4)		

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R 2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget 2016 (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=(1)+(2)+(3))
011	Charges à caractère général	1 191 157,48	0,00	0,00	0,00	1 191 157,48
012	Charges de personnel	2 580 000,00	0,00	0,00	0,00	2 580 000,00
014	Atténuations de produits	40 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
65	Autres charges gestion courante	571 526,83	0,00	-24 000,00	-24 000,00	547 526,83
656	Frais de fonct. des grps d'élus		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		4 382 684,31	0,00	-24 000,00	-24 000,00	4 358 684,31
66	Charges financières	137 000,00	0,00	24 000,00	24 000,00	161 000,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions (4)			0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 524 684,31	0,00	0,00	0,00	4 524 684,31
023	Virement à la sect° d'investis. (5)	280 000,00		0,00	0,00	280 000,00
042	Opérations d'ordre entre section (5)	100 000,00		0,00	0,00	100 000,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		380 000,00		0,00	0,00	380 000,00
TOTAL		4 904 684,31	0,00	0,00	0,00	4 904 684,31

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

4 904 684,31

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget 2016 (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=(1)+(2)+(3))
013	Atténuations de charges	300 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
70	Produits des services	781 000,00	0,00	0,00	0,00	781 000,00
73	Impôts et taxes	2 534 638,00	0,00	0,00	0,00	2 534 638,00
74	Dotations et participations	746 619,08	0,00	0,00	0,00	746 619,08
75	Autres produits gestion courante	135 000,00	0,00	0,00	0,00	135 000,00
Total des recettes de gestion courante		4 497 257,08	0,00	0,00	0,00	4 497 257,08
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	74 000,00	0,00	0,00	0,00	74 000,00
78	Reprise sur amort et provisions (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 571 257,08	0,00	0,00	0,00	4 571 257,08
042	Opérations d'ordre entre section (5)	150 000,00		0,00	0,00	150 000,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		150 000,00		0,00	0,00	150 000,00
TOTAL		4 721 257,08	0,00	0,00	0,00	4 721 257,08

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

183 427,23

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

4 904 684,31

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)

0,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget 2016 (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=1)+(2)+(3))
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	130 000,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00
204	Subventions d'équipement versées	65 000,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 348 792,00	0,00	-250 000,00	-250 000,00	1 098 792,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 642 948,00	0,00	250 000,00	250 000,00	3 892 948,00
Total des dépenses d'équipement		5 186 740,00	0,00	0,00	0,00	5 186 740,00
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	224 000,00	0,00	0,00	0,00	224 000,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		224 000,00	0,00	0,00	0,00	224 000,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		5 410 740,00	0,00	0,00	0,00	5 410 740,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	150 000,00		0,00	0,00	150 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		150 000,00		0,00	0,00	150 000,00
TOTAL		5 560 740,00	0,00	0,00	0,00	5 560 740,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

5 560 740,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget 2016 (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=1)+(2)+(3))
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	660 000,00	0,00	0,00	0,00	660 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	500 000,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 160 000,00	0,00	0,00	0,00	1 160 000,00
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	468 493,13	0,00	0,00	0,00	468 493,13
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	3 000 000,00		0,00	0,00	3 000 000,00
Total des recettes financières		3 468 493,13	0,00	0,00	0,00	3 468 493,13
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		4 628 493,13	0,00	0,00	0,00	4 628 493,13
021	Virement de la section de fonct. (4)	280 000,00		0,00	0,00	280 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	100 000,00		0,00	0,00	100 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		380 000,00		0,00	0,00	380 000,00
TOTAL		5 008 493,13	0,00	0,00	0,00	5 008 493,13

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

552 246,87

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

5 560 740,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

0,00

AR PREFECTURE

006-210600540-20171011-0652017DMN3-DE
 Regu le 16/10/2017

COMMUNE DE DRAP - DR - BUDGET COMMUNAL

DM n° 3 2017

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges gestion courante	-24 000,00		-24 000,00
656	Frais de fonct. des grps d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	24 000,00	0,00	24 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	0,00	0,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	-250 000,00	0,00	-250 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	250 000,00	0,00	250 000,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00		0,00
	Dépenses d'Investissement - Total	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services	0,00		0,00
72	Travaux en régie		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement - Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget 2016 (2)	Propositions du Maire (3)	Vote du Conseil Municipal (4)
011	Charges à caractère général	1 191 157,48	0,00	0,00
60611	Eau & assainissement	550,00	0,00	0,00
60612	Energie-électricité	200 000,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	30 000,00	0,00	0,00
60622	Carburants	13 000,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	150 000,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	25 000,00	0,00	0,00
60632	F. de petit équipement	34 407,48	0,00	0,00
60633	F. de voirie	7 000,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	3 500,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	10 000,00	0,00	0,00
6065	Livres,disques,cassettes	4 100,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	26 500,00	0,00	0,00
6068	Autres matières & fournitures	19 000,00	0,00	0,00
611	Contrats prestations services	47 000,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	31 000,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	74 000,00	0,00	0,00
614	Charges loc. et de copropriété	8 000,00	0,00	0,00
615221	Bâtiments publics	14 000,00	0,00	0,00
615231	Voirie	5 000,00	0,00	0,00
615232	Réseaux	3 500,00	0,00	0,00
61524	Entretien de bois et forêts	9 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	7 000,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	14 500,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	70 000,00	0,00	0,00
6161	Assurance multirisque	170 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	9 000,00	0,00	0,00
6182	Doc. générale et Technique	1 500,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organ.form.	7 000,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	1 500,00	0,00	0,00
6225	Indemn. comptable,régisseur	2 500,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	10 000,00	0,00	0,00
6228	Divers	4 000,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	63 500,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	500,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	16 000,00	0,00	0,00
6237	Publications	4 000,00	0,00	0,00
6247	Transp.collectifs	19 000,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	2 000,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	2 000,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	9 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunication	31 000,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimil	2 500,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	2 500,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 500,00	0,00	0,00
62878	Remb. autres organismes	13 000,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	9 000,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	1 600,00	0,00	0,00
6355	Taxes & impôts sur véhicules	800,00	0,00	0,00
637	Autres impôts & taxes	700,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel	2 580 000,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	66 000,00	0,00	0,00
6332	Cotisations au FNAL	10 000,00	0,00	0,00
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	32 000,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts & taxes	7 000,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale (PT)	1 134 000,00	0,00	0,00
64112	N.B.I. sup. familial traitement	58 000,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités (PT)	215 000,00	0,00	0,00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget 2016 (2)	Propositions du Maire (3)	Vote du Conseil Municipal (4)
64131	Rémunération	135 000,00	0,00	0,00
64162	Emplois d'avenir	7 000,00	0,00	0,00
64168	Autres	230 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	250 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations caisses retraite	400 000,00	0,00	0,00
6454	Cotisations ASSEDIC	25 000,00	0,00	0,00
6458	Cotisations autres organismes	6 000,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail	1 500,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales	2 500,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	1 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	40 000,00	0,00	0,00
739115	Prélèvements au titre art. 55 loi SRU	25 000,00	0,00	0,00
739118	Autres reversements de fiscalité	5 000,00	0,00	0,00
7398	Revers., restitu., prélèvements divers	10 000,00	0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante	571 526,83	-24 000,00	-24 000,00
6531	Indemnités élus	98 000,00	0,00	0,00
6533	Cotisations retraite élus	4 100,00	0,00	0,00
6535	Formation élus	2 000,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	4 000,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	35 000,00	0,00	0,00
65541	Compensat° charges territoriales	64 563,52	-24 000,00	-24 000,00
6556	Indemnités de logement instit	1 800,00	0,00	0,00
657361	Caisse des écoles	27 893,04	0,00	0,00
657362	CCAS	16 105,27	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. person. droit privé	318 065,00	0,00	0,00
656	Frais de fonct. des grps d'élus		0,00	0,00
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	4 382 684,31	-24 000,00	-24 000,00
66	Charges financières (b)	137 000,00	24 000,00	24 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	137 000,00	24 000,00	24 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	5 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (exerc. antér.)	5 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (d)(6)		0,00	0,00
022	Dépenses Imprévues Fonct (e)		0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	4 524 684,31	0,00	0,00
023	Virement à la sect° d'investis.	280 000,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section (7)(8)(9)	100 000,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorp. & corp	85 370,76	0,00	0,00
6862	Dot. amort charges finan à répar	14 629,24	0,00	0,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	380 000,00	0,00	0,00
043	Op. ordre Intérieur de section (10)		0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	380 000,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	4 904 684,31	0,00	0,00
			+	
			RESTES A REALISER 2016 (11)	0,00
			+	
			D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
			=	
			TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00

AR PREFECTURE

006-210600540-20171011-0652017DMN3-DE
Regu le 16/10/2017

COMMUNE DE DRAP - DR - BUDGET COMMUNAL

DM n° 3 2017

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

COMMUNE DE DRAP - DR - BUDGET COMMUNAL

DM n° 3 2017

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget 2016 (2)	Propositions du Maire (3)	Vote du Conseil Municipal (4)
013	Atténuations de charges	300 000,00	0,00	0,00
6419	Remb. rémunérations de personnel	300 000,00	0,00	0,00
70	Produits des services	781 000,00	0,00	0,00
70311	Concessions dans les cimetières	9 000,00	0,00	0,00
70321	Droit stationnement voie publiq	15 000,00	0,00	0,00
704	Travaux	156 000,00	0,00	0,00
7062	Redev. services à car. culturel	40 000,00	0,00	0,00
7067	Red. serv. périscolaires et ens.	150 000,00	0,00	0,00
70848	Autres organismes	175 000,00	0,00	0,00
70872	Remb par budgets annexes	80 000,00	0,00	0,00
70876	Remb. par le GFP	116 000,00	0,00	0,00
70878	Remb par autres redevables	40 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 534 638,00	0,00	0,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	1 546 784,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	687 654,00	0,00	0,00
73212	Dotat° Solidarité Communautaire	85 000,00	0,00	0,00
7343	Taxes sur les pylones électri.	89 000,00	0,00	0,00
7368	Taxe locale sur pub extérieure	1 200,00	0,00	0,00
7381	Taxe add. droits de mutation	125 000,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	746 619,08	0,00	0,00
7411	Dotation forfaitaire	552 492,00	0,00	0,00
74121	Dot Solidarité rurale	57 947,08	0,00	0,00
74127	Dot nationale de péréquation	58 091,00	0,00	0,00
7472	Subv.région	7 000,00	0,00	0,00
7473	Subv.département	7 500,00	0,00	0,00
74748	Particip des autres communes	8 000,00	0,00	0,00
74834	Etat/compens.taxe fonc.	4 268,00	0,00	0,00
74835	Comp. exonération taxe d'hab.	51 321,00	0,00	0,00
75	Autres produits gestion courante	135 000,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	120 000,00	0,00	0,00
758	Prod. divers de gest° courante	15 000,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		4 497 257,08	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	74 000,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	74 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		4 571 257,08	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section (6)	150 000,00	0,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	150 000,00	0,00	0,00
043	Op. ordre Intérieur de section (9)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		150 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 721 257,08	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER 2016 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
---	------

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

COMMUNE DE DRAP - DR - BUDGET COMMUNAL

DM n° 3 2017

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget 2016 (2)	Propositions du Maire (3)	Vote du Conseil Municipal (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	130 000,00	0,00	0,00
202	Frais doc. urbanisme, numérisat°	100 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	20 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	10 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	65 000,00	0,00	0,00
204171	EPL : Biens mobiliers, mat.	65 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 348 792,00	-250 000,00	-250 000,00
2128	Autres agenc. et aménag.	400 000,00	-250 000,00	-250 000,00
2151	Réseaux de voirie	396 142,00	0,00	0,00
21561	Matériel roulant	20 000,00	0,00	0,00
2158	Autres matériels & outillage	50 000,00	0,00	0,00
21728	Autres aménagements de terrains	110 000,00	0,00	0,00
2181	Installat° gén. agenc. divers	42 650,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et info.	30 000,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	50 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immo corporelles	250 000,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	3 642 948,00	250 000,00	250 000,00
2313	Immos en cours-constructions	3 642 948,00	250 000,00	250 000,00
Total des dépenses d'équipement		5 186 740,00	0,00	0,00
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	224 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	224 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest		0,00	0,00
Total des dépenses financières		224 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		5 410 740,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre section (7)	150 000,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	150 000,00	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	150 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		150 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		5 560 740,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER 2016 (11)

0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

0,00

AR PREFECTURE

006-210600540-20171011-0652017DMN3-DE
Regu le 16/10/2017

COMMUNE DE DRAP - DR - BUDGET COMMUNAL

DM n° 3 2017

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 20, 30, 40 et 50 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget 2016 (2)	Propositions du Maire (3)	Vote du Conseil Municipal (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'Investissement (hors 138)	660 000,00	0,00	0,00
1321	Etat & établ.nationaux	220 000,00	0,00	0,00
1322	Régions	220 000,00	0,00	0,00
1323	Départements	220 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	500 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	500 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 160 000,00	0,00	0,00
10	Dotations Fonds divers Réserves	468 493,13	0,00	0,00
10222	FCTVA	40 000,00	0,00	0,00
10223	TLE	428 493,13	0,00	0,00
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres Immos financières		0,00	0,00
024	Produits des cessions	3 000 000,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		3 468 493,13	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		4 628 493,13	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonct.	280 000,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre section (6)/(7)/(8)	100 000,00	0,00	0,00
2802	Frais documents d'urbanisme	9 665,38	0,00	0,00
28041511	GFP rat : Biens mobiliers, mat.	211,41	0,00	0,00
28041611	CDE : Biens mobiliers, mat.	3 365,33	0,00	0,00
28041612	CDE : Bâtiments et instal.	1 333,33	0,00	0,00
2804171	EPL : Biens mobiliers, matériel	1 717,78	0,00	0,00
2804172	EPL : Bâtiments et installation	11 423,64	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments et instal.	5 769,63	0,00	0,00
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	498,00	0,00	0,00
281311	Hôtel de ville	6 353,10	0,00	0,00
28132	Amort.const.immeubles de rapp	100,62	0,00	0,00
281561	Matériel roulant incendie	4 126,20	0,00	0,00
281568	Autre matériel incendie	1 162,97	0,00	0,00
281571	Matériel roulant voirie	1 976,41	0,00	0,00
281578	Autre matériel voirie	11 262,70	0,00	0,00
28158	Amort. autres matériels techniqu	1 662,01	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	10 004,43	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau informatique	2 213,46	0,00	0,00
28184	Mobilier	5 947,46	0,00	0,00
28188	Autres immos corporelles	6 576,90	0,00	0,00
4817	Pénalités renégociat° dette	14 629,24	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		380 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		380 000,00	0,00	0,00

AR PREFECTURE

006-210600540-20171011-0652017DMN3-DE
Regu le 16/10/2017

COMMUNE DE DRAP - DR - BUDGET COMMUNAL			DM n° 3 2017
III - VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES			B2
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)	5 008 493,13	0,00	0,00
			+
RESTES A REALISER 2016 (10)			0,00
			+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			0,00
			=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

AR PREFECTURE

006-210600540-20171011-0652017DMN3-DE
Regu le 16/10/2017

COMMUNE DE DRAP - DR - BUDGET COMMUNAL

DM n° 3 2017

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
	RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (2)		Recettes de l'exercice	
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c	0,00	d		0,00
RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif						

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

COMMUNE DE DRAP - DR - BUDGET COMMUNAL

DM n° 3

2017

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Libellé	01	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
	Opérations non ventilables	Services généraux administratifs publics	Sécurité et salubrité publiques	Enseignement	Culture	Sport et jeunesse	Interventions sociales et	Famille	Logement	Aménagement services urbains,	Action économique	
INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements municipaux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00											0,00
Dépenses d'ordre	0,00											0,00
Total dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	24 000,00	-24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	24 000,00	-24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une (e) établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique) Les groupements et leurs établissements publi

L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

COMMUNE DE DRAP - DR - BUDGET COMMUNAL

DM n° 3

2017

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services général administrat publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignemen t Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Intervention s sociales et	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains,	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
	Total dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	-250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-250 000,00
2128	Autres agenc. et aménag.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21561	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres matériels & outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21728	Autres aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat* génér. agenc. divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2163	Matériel de bureau et info.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
2313	Immos en cours-constructions	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
	Dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES													
	Total recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT													
DEPENSES													
	Total dépenses de fonctionnement	24 000,00	-24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses réelles	24 000,00	-24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges gestion courants	0,00	-24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-24 000,00
6531	Indemnités élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6533	Colisations retraite élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6535	Formation élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE DRAP - DR - BUDGET COMMUNAL

DM n° 3

2017

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services général administrat publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignemen t Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Intervention s sociales et	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains,	9 Action économique	TOTAL
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65541	Compensat* charges territoriales	0,00	-24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-24 000,00
6556	Indemnités de logement insit	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657361	Caisse des écoles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657362	CCAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fond. person. droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00
Dépenses d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

COMMUNE DE DRAP - DR - BUDGET COMMUNAL

DM n° 3

2017

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1.1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

DETAIL FONCTIONNEMENT

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	Total
DEPENSES (2)	24 000,00	0,00
Dépenses de l'exercice	24 000,00	0,00
65 Autres charges gestion courante	0,00	-24 000,00
6541 Compensat* charges territoriales	0,00	-24 000,00
66 Charges financières	24 000,00	24 000,00
66111 Intérêts réglés à l'échéance	24 000,00	24 000,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

COMMUNE DE DRAP - DR - BUDGET COMMUNAL

DM n° 3

2017

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

Sous-fonction 02	
020	Administration générale collect.
CHAPITRES	
DEPENSES TOTALES (2)	-24 000.00
Dépenses de l'exercice	-24 000.00
011 Charges à caractère général	0.00
60612 Energie-électricité	0.00
60613 Chauffage urbain	0.00
60622 Carburants	0.00
60623 Alimentation	0.00
60631 Fournitures d'entretien	0.00
60632 F. de petit équipement	0.00
60636 Vêtements de travail	0.00
6064 Fournitures administratives	0.00
6065 Livres disques, cassettes	0.00
6067 Fournitures scolaires	0.00
6068 Autres matières & fournitures	0.00
611 Contrats prestations services	0.00
6132 Locations immobilières	0.00
6135 Locations mobilières	0.00
614 Charges loc. et de copropriété	0.00
615221 Bâtiments publics	0.00
615231 Voirie	0.00
61551 Entretien matériel roulant	0.00
61558 Entretien autres biens mobiliers	0.00
6156 Maintenance	0.00
6161 Assurance multirisque	0.00
617 Etudes et recherches	0.00
6182 Doc. générale et Technique	0.00
6184 Versements à des organ form.	0.00
6188 Autres frais divers	0.00
6225 Indemn. comptable,régisseur	0.00
6226 Honoraires	0.00
6228 Divers	0.00
6232 Fêtes et cérémonies	0.00
6233 Foires et expositions	0.00
6236 Catalogues et imprimés	0.00
6237 Publications	0.00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

COMMUNE DE DRAP - DR - BUDGET COMMUNAL		DM n° 3	2017
IV - ANNEXES			
ELEMENTS DU BILAN			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION			
DETAIL FONCTIONNEMENT			
Sous-fonction 02		IV	
020		A1.1	
Administration générale collect.			
6251 Voyages et déplacements	0.00		
6257 Réceptions	0.00		
6261 Frais d'affranchissement	0.00		
6262 Frais de télécommunication	0.00		
627 Services bancaires et assimil	0.00		
6282 Frais de gardiennage	0.00		
6283 Frais de nettoyage des locaux	0.00		
63512 Taxes foncières	0.00		
63513 Autres impôts locaux	0.00		
6355 Taxes & impôts sur véhicules	0.00		
637 Autres impôts & taxes	0.00		
012 Charges de personnel	0.00		
6332 Cotisations au FNAL	0.00		
6336 Cotisation CNG, CG de la FPT	0.00		
6338 Autres impôts & taxes	0.00		
64111 Rémunération principale (PT)	0.00		
64112 N.B.I. sup. familial traitement	0.00		
64118 Autres indemnités (PT)	0.00		
64131 Rémunération	0.00		
64162 Emplois d'avenir	0.00		
64168 Autres	0.00		
6451 Cotisations à l'URSSAF	0.00		
6453 Cotisations caisses retraite	0.00		
6454 Cotisations ASSEDIC	0.00		
6458 Cotisations autres organismes	0.00		
6475 Médecine du travail	0.00		
6478 Autres charges sociales	0.00		
6488 Autres charges	0.00		
014 Atténuations de produits	0.00		
739115 Prélèv au titre art. 55 loi SRU	0.00		
739118 Autres reversements de fiscalité	0.00		
7398 Revers. restit., prélév. divers	0.00		
023 Virement à la sect ^e d'investis.	0.00		
023 Virement section investissement	0.00		
042 Opérations d'ordre entre section	0.00		
6811 Dot amort.immos incorp. & corp	0.00		

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissant à la colonne 01-Non ventilables.

COMMUNE DE DRAP - DR - BUDGET COMMUNAL

DM n° 3

2017

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

Sous-fonction 02	
020	Administration générale collect.
6662 Dot. amort charges finan à répar	0.00
65 Autres charges gestion courante	-24 000.00
6531 Indemnités élus	0.00
6533 Cotisations retraite élus	0.00
6535 Formation élus	0.00
6541 Créances admises en non-valeur	0.00
6553 Service d'incendie	0.00
65541 Compensat* charges territoriales	-24 000.00
6574 Subv. fonct. person. droit privé	0.00
66 Charges financières	0.00
66111 Intérêts régies à l'échéance	0.00
RECETTES TOTALES (2)	0.00
Recettes de l'exercice	0.00
013 Atténuations de charges	0.00
6419 Remb. rémunérations de personnel	0.00
042 Opérations d'ordre entre section	0.00
722 Immobilisations corporelles	0.00
70 Produits des services	0.00
70311 Concessions dans les cimetières	0.00
70321 Droit stationnement voie publq	0.00
704 Travaux	0.00
7067 Red. serv. périscolaires et ens.	0.00
70848 Autres organismes	0.00
70872 Remb par budgets annexes	0.00
70878 Remb par autres redevables	0.00
73 Impôts et taxes	0.00
73111 Taxes foncières et d'habitation	0.00
73211 Attribution de compensation	0.00
73212 Dotat* Solidarité Communautaire	0.00
7343 Taxes locale sur pylones électri.	0.00
7368 Taxe locale sur pub extérieure	0.00
7381 Taxe add. droits de mutation	0.00
74 Dotations et participations	0.00
7411 Dotation forfaitaire	0.00
74121 Dot Solidarité rurale	0.00
74127 Dot nationale de péréquation	0.00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

COMMUNE DE DRAP - DR - BUDGET COMMUNAL		DM n° 3	2017
IV - ANNEXES			
ELEMENTS DU BILAN			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION			
DETAIL FONCTIONNEMENT			
		IV	
		A1.1	

Sous-fonction 02	
020	
Administration générale collect.	
7472 Subv région	0.00
74834 Etat/compens taxe fonc.	0.00
74835 Comp. exonération taxe d'hab.	0.00
75 Autres produits gestion courante	0.00
752 Revenus des immeubles	0.00
758 Prod. divers de gest" courante	0.00
77 Produits exceptionnels	0.00
7788 Produits exceptionnels divers	0.00
Restes à réaliser - reports	0.00
002 Excédent antérieur reporté Fonc	0.00
002 Excédent antérieur reporté fond	0.00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

COMMUNE DE DRAP - DR - BUDGET COMMUNAL		DM n° 3	2017
IV - ANNEXES			
ELEMENTS DU BILAN			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		IV	
DETAIL FONCTIONNEMENT		A1.1	

CHAPITRES (1)

CHAPITRES (1)

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

COMMUNE DE DRAP - DR - BUDGET COMMUNAL		DM n° 3	2017
IV - ANNEXES		IV	
ELEMENTS DU BILAN		A1.1	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION			
DETAIL FONCTIONNEMENT			

CHAPITRES (1)

CHAPITRES (1)

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

COMMUNE DE DRAP - DR - BUDGET COMMUNAL		DM n° 3	2017
IV - ANNEXES			
ELEMENTS DU BILAN			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		IV	
DETAIL FONCTIONNEMENT		A1.1	

CHAPITRES (1)

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

COMMUNE DE DRAP - DR - BUDGET COMMUNAL		DM n° 3	2017
IV - ANNEXES			
ELEMENTS DU BILAN			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		IV	
DETAIL FONCTIONNEMENT		A1.1	

CHAPITRES (1)

CHAPITRES (1)

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

COMMUNE DE DRAP - DR - BUDGET COMMUNAL

DM n° 3 2017

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

DETAIL INVESTISSEMENT

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	Total
21 Immobilisations corporelles	0.00	-250 000.00
2128 Autres agenc. et aménag.	0.00	-250 000.00
23 Immobilisations en cours	0.00	250 000.00
2313 Immos en cours-constructions	0.00	250 000.00

Sous-fonction 02	
020 Administration générale collect.	
DEPENSES TOTALES (2)	0.00
Dépenses de l'exercice	0.00
040 Opérations d'ordre entre section	0.00
21311 Hôtel de ville	0.00
16 Remboursement d'emprunts	0.00
1641 Emprunts en euros	0.00
20 Immobilisations incorporelles	0.00
202 Frais doc. urbanisme, numérisat°	0.00
2031 Frais d'études	0.00
2051 Concessions, droits similaires	0.00
204 Subventions d'équipement versées	0.00
204171 EPL : Biens mobiliers, mat.	0.00
21 Immobilisations corporelles	-250 000.00
2128 Autres agenc. et aménag.	-250 000.00
21561 Matériel roulant	0.00
2158 Autres matériels & outillage	0.00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

COMMUNE DE DRAP - DR - BUDGET COMMUNAL

DM n° 3

2017

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1.2

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

DETAIL INVESTISSEMENT

Sous-fonction 02	
020	
Administration générale collect.	
2183 Matériel de bureau et info.	0.00
2184 Mobilier	0.00
2188 Autres immo corporelles	0.00
23 Immobilisations en cours	250 000.00
2313 Immos en cours-constructions	250 000.00
RECETTES TOTALES (2)	0.00
Recettes de l'exercice	0.00
021 Virement de la section de fonct.	0.00
021 Virement de la section de fonct	0.00
024 Produits des cessions	0.00
024 Produits des cessions	0.00
040 Opérations d'ordre entre section	0.00
2802 Frais documents d'urbanisme	0.00
28041511 GFP rat : Biens mobiliers, mat.	0.00
28041611 CDE : Biens mobiliers, mat.	0.00
28041612 CDE : Bâtiments et instal.	0.00
2804171 EPL : Biens mobiliers, matériel	0.00
2804172 EPL : Bâtiments et installation	0.00
280422 Privé : Bâtiments et instal.	0.00
28051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIR	0.00
281311 Hôtel de ville	0.00
28132 Amort.const.immeubles de rapp	0.00
281561 Matériel roulant incendie	0.00
281568 Autre matériel incendie	0.00
281571 Matériel roulant voirie	0.00
28182 Matériel de transport	0.00
28183 Matériel de bureau informatique	0.00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

COMMUNE DE DRAP - DR - BUDGET COMMUNAL

DM n° 3

2017

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1.2

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

DETAIL INVESTISSEMENT

Sous-fonction 02	
020	
Administration générale collect.	
28184 Mobilier	0.00
28188 Autres immos corporelles	0.00
4817 Pénalités renégociait* dette	0.00
10 Dotations Fonds divers Réserves	0.00
10222 FCTVA	0.00
10223 TLE	0.00
13 Subventions d'investissement	0.00
1321 Etat & etabl.nationaux	0.00
1322 Régions	0.00
1323 Départements	0.00
16 Emprunts et dettes assimilées	0.00
1641 Emprunts en euros	0.00
Restes à réaliser - reports	0.00
001 Solde d'exécution d'inv. reporté	0.00
001 Solde d'exécution d'inv. reporté	0.00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

COMMUNE DE DRAP - DR - BUDGET COMMUNAL		DM n° 3	2017
IV - ANNEXES			
ELEMENTS DU BILAN			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		IV	
DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2	

CHAPITRES (1)

CHAPITRES (1)

(1) Pour le créement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

COMMUNE DE DRAP - DR - BUDGET COMMUNAL		DM n° 3	2017
IV - ANNEXES			
ELEMENTS DU BILAN			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		IV	
DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2	

CHAPITRES (1)

CHAPITRES (1)

(1) Pour le croçement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde co-répond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

COMMUNE DE DRAP - DR - BUDGET COMMUNAL

DM n° 3

2017

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
CREDITS DE TRESORERIE (1)

A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

COMMUNE DE DRAP - DR - BUDGET COMMUNAL

DM n° 3

2017

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

IV

A2.2

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
	</													

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser

COMMUNE DE DRAP - DR - BUDGET COMMUNAL

DM n° 3

2017

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

IV
A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/N												ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice				
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)		
Total général													

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 666.

COMMUNE DE DRAP - DR - BUDGET COMMUNAL

DM n° 3

2017

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A2.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F) selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et complétés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et complétés à l'article 668.

COMMUNE DE DRAP - DR - BUDGET COMMUNAL

DM n° 3 2017

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Structure	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices en euros	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

COMMUNE DE DRAP - DR - BUDGET COMMUNAL

DM n° 3

2017

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

IV

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou	Notionnel de l'instrument de	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat	Primes reçues pour la vente
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

COMMUNE DE DRAP - DR - BUDGET COMMUNAL		DM n° 3	2017
IV - ANNEXES			
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		IV	
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)		A2.5	

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture							Catégorie d'emprunt (8)	
	Référence de l'emprunt	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat			
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.6

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 666 .

AR PREFECTURE

006-210600540-20171011-0652017DMN3-DE
Regu le 16/10/2017

COMMUNE DE DRAP - DR - BUDGET COMMUNAL

DM n° 3 2017

IV - ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES**

A2.7

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

AR PREFECTURE

006-210600540-20171011-0652017DMN3-DE
Regu le 16/10/2017

COMMUNE DE DRAP - DR - BUDGET COMMUNAL

DM n° 3 2017

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A3
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT)			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

AR PREFECTURE

006-210600540-20171011-0652017DMN3-DE
Regu le 16/10/2017

COMMUNE DE DRAP - DR - BUDGET COMMUNAL

DM n° 3 2017

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitu- tion de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès...; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

AR PREFECTURE

006-210600540-20171011-0652017DMN3-DE
Regu le 16/10/2017

COMMUNE DE DRAP - DR - BUDGET COMMUNAL

DM n° 3 2017

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

AR PREFECTURE

006-210600540-20171011-0652017DMN3-DE
Regu le 16/10/2017

COMMUNE DE DRAP - DR - BUDGET COMMUNAL

DM n° 3 2017

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues Invest	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources	0,00	0,00	D001 0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	Dotations Fonds divers Réserves	0,00	0,00
10223	Dotations Fonds divers Réserves	0,00	0,00
Ressources propres Internes de l'année (b)(3)		0,00	0,00
2802	Frais documents d'urbanisme	0,00	0,00
28041511	GFP rat : Biens mobiliers, mat.	0,00	0,00
28041611	CDE : Biens mobiliers, mat.	0,00	0,00
28041612	CDE : Bâtiments et instal.	0,00	0,00
2804171	EPL : Biens mobiliers, matériel	0,00	0,00
2804172	EPL : Bâtiments et installation	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments et instal.	0,00	0,00
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	0,00	0,00
281311	Hôtel de ville	0,00	0,00
28132	Amort.const.immeubles de rapp	0,00	0,00
281561	Matériel roulant incendie	0,00	0,00
281568	Autre matériel incendie	0,00	0,00
281571	Matériel roulant voirie	0,00	0,00
281578	Autre matériel voirie	0,00	0,00
28158	Amort. autres matériels techniqu	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau informatique	0,00	0,00
28184	Mobilier	0,00	0,00
28188	Autres immos corporelles	0,00	0,00
4817	Pénalités renégociat* dette	0,00	0,00
024	Produits des cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonct.	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0.00	0.00	0.00	0,00	0,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 0,00
Solde	V = IV - II (6) 0.00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A7.2.1

ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

	DEPENSES (1)			RECETTES (1)	
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
			Recettes issues de la TEOM		
			Dotations et participations reçues		
			Autres recettes de fonctionnement éventuelles		
	Total des dépenses réelles	0,00		Total des recettes réelles	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00		Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00		TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION D'INVESTISSEMENT

Ax.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées			Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations			Dotations et subventions reçues	
	Opérations d'équipement				
	Autres dépenses éventuelles			Autres recettes éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers			Opérations pour compte de tiers	
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

COMMUNE DE DRAP - DR - BUDGET COMMUNAL

DM n° 3

2017

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :		
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés
				Total (4)
	DEPENSES (a)			
	RECETTES (b)			
	Dépenses nettes (a-c)			
	Recettes nettes (b-d)			

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
 (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
 (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
 (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
 (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

COMMUNE DE DRAP - DR - BUDGET COMMUNAL

DM n° 3

2017

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

IV

B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial				Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	En intérêts (8)			En capital	
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																			
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors																			
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																			
TOTAL GENERAL																			

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) M : en millions d'euros ; D : en dizaines de milliers d'euros ; K : en centaines de milliers d'euros ; F : en milliers d'euros ; C : en centaines d'euros ; E : en euros.

COMMUNE DE DRAP - DR - BUDGET COMMUNAL

DM n° 3

2017

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II 0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	III 0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice

AR PREFECTURE

006-210600540-20171011-0652017DMN3-DE
Regu le 16/10/2017

COMMUNE DE DRAP - DR - BUDGET COMMUNAL

DM n° 3 2017

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumulé.

COMMUNE DE DRAP - DR - BUDGET COMMUNAL				DM n° 3	2017
IV - ANNEXES					
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS				IV	
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE				B1.4	

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

COMMUNE DE DRAP - DR - BUDGET COMMUNAL

DM n° 3 2017

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodi- cité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

AR PREFECTURE

006-210600540-20171011-0652017DMN3-DE
Regu le 16/10/2017

COMMUNE DE DRAP - DR - BUDGET COMMUNAL

DM n° 3 2017

IV - ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en année	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

AR PREFECTURE

006-210600540-20171011-0652017DMN3-DE
Regu le 16/10/2017

COMMUNE DE DRAP - DR - BUDGET COMMUNAL

DM n° 3 2017

IV - ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)**

B1.7

Article (1)	Subvention s (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

AR PREFECTURE

006-210600540-20171011-0652017DMN3-DE
Regu le 16/10/2017

COMMUNE DE DRAP - DR - BUDGET COMMUNAL

DM n° 3 2017

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

AR PREFECTURE

006-210600540-20171011-0652017DMN3-DE
Regu le 16/10/2017

COMMUNE DE DRAP - DR - BUDGET COMMUNAL

DM n° 3 2017

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B3

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00	
TOTAL Recettes		TOTAL Dépenses	
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :			

COMMUNE DE DRAP - DR - BUDGET COMMUNAL

DM n° 3

2017

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également complablisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont complablisés pour une unité

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

COMMUNE DE DRAP - DR - BUDGET COMMUNAL

DM n° 3

2017

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017

IV

C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a* : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité.3-b* : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2* : emplois de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT
FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);
(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

AR PREFECTURE

006-210600540-20171011-0652017DMN3-DE
Regu le 16/10/2017

COMMUNE DE DRAP - DR - BUDGET COMMUNAL

DM n° 3 2017

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE
OU L'ETABLISSEMENT

C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération Intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

C3.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées

AR PREFECTURE

006-210600540-20171011-0652017DMN3-DE
Regu le 16/10/2017

COMMUNE DE DRAP - DR - BUDGET COMMUNAL

DM n° 3 2017

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

AR PREFECTURE

006-210600540-20171011-0652017DMN3-DE
Regu le 16/10/2017

COMMUNE DE DRAP - DR - BUDGET COMMUNAL

DM n° 3 2017

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

C3.4

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

AR PREFECTURE

006-210600540-20171011-0652017DMN3-DE
 Regu le 16/10/2017

COMMUNE DE DRAP - DR - BUDGET COMMUNAL

DM n° 3 2017

IV - ANNEXES

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						